

PV N°27

FUSTAL

(Réunion du 04-06-2025)

La séance est ouverte à 15H15 sous la Présidence de M^rBachir BOURHIMEN présence de MOHAMED BOULKOURTAS - MOHAMED MAATALLAH- JAMAL SEHSOUH-karima ssoulaimani.

****ORDRE DU JOUR****

HOMOLOGATION DES RENCONTRE

CHAMPIONNAT HONNEUR 1 GROUPES 1 ET 2 :

Group1

-	ANSA	00	ZERO	--	ASH	02	DEUX	HOMOLOGUE
-	CFC	04	QUATRE	--	AAT	05	CINQ	HOMOLOGUE
-	HUSA	03	TROIS	--	ASOM	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	ASMM	06	SIX	--	ASAA	03	TROIS	HOMOLOGUE

.Group2

-	CJCDS	01	UN	--	SCAF	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	ASAIA	00	ZERO	--	AMB	03	TROIS	HOMOLOGUE
-	AAD	03	TROIS	--	ASNIA	04	QUATRE	HOMOLOGUE
-	USAT	00	ZERO	--	ASMAF	00	ZERO	HOMOLOGUE

CHAMPIONNAT HONNEUR 2 GROUPES 1 ET 2 :

Group1

-	CSCHI	03	TROIS	--	ASA	03	TROIS	HOMOLOGUE
-	ASKA	07	SEPT	--	ASRAM	01	UN	HOMOLOGUE

✚ ACMD // ADIM : MATCH EN UNSTANCE.

Group2

-	ASFA	05	CINQ	--	ASM	03	TROIS	HOMOLOGUE
-	AMQF	02	DEUX	--	RCMA	02	DEUX	HOMOLOGUE

✚ ASCL // ASAA : match non joué pour mon présentation des licences des accompagnateurs du club ASAA.

✚ De ce fait le club ASAA marque forfait , marque (0) zéro point au classement et trois but contre (article 109).

✚ Le club ASCL marque (3) trois point au classement et trois buts pour.

✚ Une amende de 1250.00dh est infligée an club ASAA.

NB :Réctification du pv n°26.

✚ La réclamation déposée par le club CFC à la datte de 19-05-2025 est recevable an fond et à la forme et suite à l'article 107 et 114 du code disciplinaire et après vérification ,il s'est arrivé que le joueur **ABOUBAKER AIT SLIMAN**, licence **n°083889M04** a participé au deux rencontres le même jour, premier match ACUSB // AHSB contant pour la 29^{ème} journée du 17-05-2025, championnat excellence à 13h00,le deuxième match , ANSA // CFC contant pour la 16^{ème} journée , championnat futsal honneur 1 du 17-05-2025 à 20h00.

✚ De ce fait , la commission décide ce qui suit:

✚ Le club ANSA perd le match par pénalité, marque (0) zéro point au classement et (3) trois buts contre.

- ✚ Le club CFC se bénéficie pas de points de la rencontre c'est à dire, il marque (0) zéro point au classement .
- ✚ Une amende de 1250.00dh est infligée an club ANSA .
- ✚ Le cas du joueur et le signataire de la feuille du match sont soumis à la CRD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40

Président de la CRSR et Q
M^R BACHIR BOURHIM